



PAR FRANÇOIS ECALLE, ancien rapporteur général de la Cour des comptes, président de Fipeco*

LA LEÇON D'ÉCO

Le poids du plan de relance sur la dette publique

Pour contrer l'impact de la crise, l'Etat a engagé un plan de relance de 100 milliards d'euros. A plus ou moins long terme, des hausses d'impôts sont donc à craindre...

Sur les 100 milliards d'euros du plan de relance, il y a une enveloppe fixe de 80 milliards qui correspondent principalement à des investissements publics, qui n'auront pas à être refaits avant longtemps (en principe), et à des dispositifs d'aide aux ménages et de subvention aux entreprises, qui sont limités dans le temps (en principe également).

Certes, le coût de certains de ces investissements sera sûrement supérieur aux prévisions et la date de clôture de certains de ces dispositifs sera probablement repoussée dans le temps. On peut néanmoins considérer qu'il s'agit de mesures temporaires dont le coût est limité, même si cette limite est floue et sans doute supérieure à 80 milliards d'euros.

Ces mesures seront financées par des subventions de l'Union européenne à hauteur d'environ 40 milliards, dont la répartition entre les pays n'est pas encore arrêtée. L'UE les financera elle-même en empruntant, ce qui est une innovation majeure. Ces emprunts européens devraient être remboursés à très long terme (jusqu'à vingt-cinq ans), mais sans réemprunter et en affectant à ces remboursements le produit d'impôts européens qui restent à instaurer. Il s'agit notamment de mettre en œuvre une taxe sur le contenu en carbone des produits importés.

On peut en comprendre la justification : il s'agit de limiter la concurrence de pays qui font moins d'efforts pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Il n'en reste pas moins que l'instauration de cette taxe sera très compliquée : le contenu en carbone de beaucoup de produits importés est très difficile à mesurer et les pays non européens pourront plaider qu'il s'agit d'une mesure protectionniste justifiant des représailles

commerciales. Si le produit de ces nouveaux impôts européens est insuffisant, les emprunts de l'UE seront remboursés en majorant les contributions des Etats membres à son budget et ceux-ci devront augmenter leurs propres impôts ou s'endetter plus.

LE SOLDE DES MESURES TEMPORAIRES sera financé par l'Etat en empruntant. Et il remboursera ses dettes comme d'habitude en réempruntant le même montant. L'appartenance à la zone euro et la politique de la BCE nous le permettront jusqu'à ce que la reprise de l'inflation (qu'on ne peut pas exclure à moyen terme) oblige la BCE à relever ses taux d'intérêt et à restreindre le financement (indirect) des Etats membres.

Les 20 milliards d'euros qui restent du plan de relance sont d'une nature différente car il s'agit d'une baisse pérenne des impôts (sur la production) de 10 milliards par an. Cela fait bien 20 milliards sur les deux années retenues dans la présentation officielle du plan de relance (2021 et 2022). Mais on arrive à 100 milliards sur dix ans et 200 milliards sur vingt ans.

Cette mesure creusera durablement le déficit public, car la croissance supplémentaire générée par cette baisse d'impôts ne suffira pas pour le résorber, et augmentera chaque année la dette publique. Or il faudra la réduire un jour, ou au moins la stabiliser, et il est peu probable que des économies suffisantes soient réalisées dans les prochaines années. On peut donc craindre de nouvelles hausses d'impôts à plus ou moins long terme. Au lieu d'engager une baisse pérenne des impôts de production, il serait préférable de renforcer les mesures temporaires qui améliorent la solvabilité des entreprises, comme les annulations d'impôts ou de cotisations sociales. ■

*Site d'information sur les finances publiques (Fipeco.fr).